

Image not found or type unknown



Allocations ruptures conventionnelle

Par **michalk**, le **28/03/2011** à **22:38**

Bonjour j'ai une question cela fait 11 mois que je travaille dans la même entreprise j'ai entrepris une démarche de rupture conventionnelle car mon patron voulait plus de moi et moi je voulais arrêter. Maintenant il refuse de signer ma lettre de démission conventionnelle il me dit ça sert à rien et que je toucherais aucune aide c'est à dire les ASSEDICS car je n'ai pas assez d'ancienneté. Es-ce vrai? Merci de me répondre.